



CAP du 6 mars 2012

Mouvement de mutation catégorie C filiale gestion publique au 1^{er} avril 2012

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Il y a tout juste un mois, plus d'un agent sur trois dans le département (près d'un agent sur deux de catégories B et C) s'est mobilisé lors de la journée de grève nationale à la DGFIP pour l'emploi, les missions, les conditions de travail, les rémunérations.

Au-delà des différents rapports de la Cour des Comptes qui reflètent les dysfonctionnements de la fusion DGI-DGCP, on voit bien que le gouvernement et la Direction Générale ne vont pas s'en arrêter là. Ce sera bientôt au tour du réseau des trésoreries et des autres missions non impactées par la mise en place des SIP et SIE.

Le déficit d'emplois affiché dans notre département, en tenant compte des arrivées, est de deux emplois pour l'ensemble des catégories.

Mais si on ajoute les départs à la retraite enregistrés à ce jour, **ce sont douze emplois qui resteront vacants jusqu'au prochain mouvement.**

Par le biais des suppressions d'emplois du PLF 2012 (- 13 emplois de catégorie C sur la filiale gestion publique), **la Direction non seulement résorbe le déficit chronique mais remet en cause les droits et garanties des personnels.**

C'est dans ce contexte d'austérité que s'effectue le mouvement de mutation.

Aujourd'hui, l'intolérable a été atteint dans de nombreux postes et services. Un ras le bol généralisé se développe chez les personnels, toujours de plus en plus en souffrance. Le stress et toutes ses conséquences possibles s'installent de manière alarmante. Nous réaffirmons dans cette instance les préconisations de la réglementation relative au document unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels (DUERP), qui fixent notamment la responsabilité des chefs de services en matière de risques psychosociaux, entre autres.

La CGT rappelle que les demandes de mutations infra départementales (demandes maintenues et non satisfaites lors du précédent mouvement), doivent primer les nouvelles demandes et les arrivées hors département.

Dans ce mouvement, **nous réaffirmons notre attachement au strict respect des doctrines d'emplois entre catégories C et B.**

Pour la CGT, le contrat Pacte Junior constitue une remise en cause et une fragilisation du statut de la fonction publique, au regard des modalités de recrutement qui ne garantissent pas l'égalité d'accès à la fonction publique, de la rémunération et des conditions de titularisation.

Concernant les travailleurs précaires dans la fonction publique, nous réaffirmons notre opposition au recrutement de contractuels (CDD ou CDI) sur des emplois dont les missions sont pérennes (conformément à l'article 3 du statut). Nous réitérons donc notre exigence que les personnels abusivement recrutés fassent l'objet d'une régularisation et une titularisation dans les emplois qu'ils occupent avec reconstitution de carrière et sans perte de salaire. S'agissant des emplois Berkani, nous demandons également leur titularisation à temps complet, ainsi qu'un plan de résorption de la précarité pour les personnels à temps incomplet pour tendre vers les 35 heures. A ce titre, nous réitérons, dans cette commission, notre exigence d'embauche à 35 heures dans les plus brefs délais du dernier emploi Berkani qui perdure dans le département avec un contrat de 20 heures.

La CGT demande la communication aux élus de la liste nominative de passage au 8^{ème} échelon de la catégorie C (indice 430) et les critères qui ont présidé à son établissement. Nous souhaitons que vous examiniez avec soin la situation la plus favorable pour la carrière entre l'obtention de la liste d'aptitude et l'accès au 8^{ème} échelon. Telle que proposée par l'administration, l'ouverture à l'indice 430 met à mal la carrière linéaire pour cette catégorie. Nous revendiquons la suppression de son contingentement qui génère de fait un nouveau grade.

La CGT se félicite de l'inscription à l'ordre du jour du bilan des primo-affectants. Nous rappelons que **la CGT n'a cessé de demander un point d'étape pour non seulement tirer tous les enseignements de la période de stage (formation, tutorat, ...) mais aussi pour anticiper tout problème éventuel rencontré par les stagiaires.**

D'une manière plus générale, la CGT dénonce le climat délétère à l'encontre des fonctionnaires. Le gouvernement stigmatise cette catégorie de la population au détriment d'une autre. C'est la double peine qui s'instaure pour les personnels en maladie : proratisation des jours ARTT et instauration d'un jour de carence. C'est la seule réponse actuelle donnée par l'Administration sur les conditions de travail.

Toulouse, le 6 mars 2012